



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômeurs

Question écrite n° 106936

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les observations formulées par de nombreux organismes de formation s'inscrivant depuis de nombreuses années dans une volonté de participer et de promouvoir le développement local et qui ont été exclus du marché de prestations d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emplois au profit de prestataires ayant des couvertures nationales mais absents localement, ce qui peut laisser à imaginer l'incapacité à mettre en oeuvre le marché dans les conditions déclarées. Alors que cette situation génère des pertes d'emploi en ligne de 30 % et une remise en cause du travail de proximité se traduisant par une véritable destruction de l'appareil de formation en Rhône-Alpes, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement en la circonstance.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106936

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10755